

en sont dépourvues et sont à la merci d'assureurs que ne régit aucune législation définie.

Ces quelques points de vue doivent préoccuper le nouveau Cabinet, parce que ce sont des questions étroitement liées au crédit canadien.

La production minière du Canada s'élevait en 1910 à une valeur de 105,040,958 dollars. De très gros capitaux ont été engagés dans les entreprises minières du pays; le sol y est très riche en minerais, mais la partie en exploitation y est infime. Le nouveau ministre des Mines aura à grouper un personnel d'ingénieurs expérimentés, le double de celui qui existe, pour assurer le développement de la production minière au Canada. La tâche est lourde, d'autant que le même portefeuille comprend la conduite des intérêts intérieurs, M. Borden jugera peut-être, dans l'avenir, qu'il est utile de scinder en deux ce ministère et d'en former un, bien distinct, pour le Revenu de l'Intérieur et un autre pour les Mines.

Le portefeuille du Commerce est un de ceux qui laissent le plus de champ à l'initiative et à l'activité; c'est à la fois, la chose la plus aisée et la plus difficile, d'élargir le cercle des opérations commerciales d'un pays. Depuis quelques années notre commerce a crû d'une façon prodigieuse, il ne doit pas en rester là. La question de nos rapports commerciaux avec l'Allemagne sera une des premières à étudier; cette puissance est à l'heure actuelle un concurrent sérieux pour la Grande-Bretagne et les États-Unis, depuis que la barrière d'un régime douanier onéreux à son importation chez nous, a été renversée. Une réglementation devient donc indispensable. L'accroissement de notre commerce extérieur dû au développement incessant des ressources du pays et de ses produits industriels doit amener le ministre du Commerce à élaborer de nouvelles mesures d'encouragement et de protection pour en favoriser l'introduction sur les marchés étrangers. Outre l'établissement et la subvention de lignes de commerce entre le Canada et les divers marchés avec lesquels il entretient de relations commerciales, l'une des mesures les plus efficaces serait la création, sur de plus larges bases, d'un système d'agences commerciales chargées de promouvoir nos intérêts partout où ils peuvent être engagés.

Notre position de colonie nous a enlevé, jusqu'à ce jour, l'avantage de faire accréditer directement nos agents commerciaux auprès des gouvernements étrangers, privant ainsi notre commerce d'une utilité que ne compense en aucune manière le bon vouloir des Consuls Britanniques, qui, au témoignage même des Chambres de Commerce de la Grande-Bretagne, sont à peine suffisamment renseignés sur les intérêts du commerce des Îles Britanniques.

Des représentations devraient être faites par notre gouvernement canadien auprès du gouvernement impérial pour lui faire consentir à reconnaître aux gouvernements coloniaux le droit d'accréditer eux-mêmes leurs propres agents à l'étranger ou bien d'élargir le cercle de son propre système consulaire de façon à y admettre nos représentants coloniaux en leur attribuant la charge de veiller exclusivement à nos propres intérêts.

Monsieur le Ministre du Commerce, à l'ouverture de la nouvelle session trouvera sur son bureau une résolution dans ce sens, adoptée par la Chambre de Commerce de Montréal; nous espérons qu'il y apportera toute son attention.

Un des postes les plus importants du gouvernement, est sans contredit, celui de Ministre des Finances. Le rôle de ce dernier ne consiste pas seulement à régler les questions de finances nationales, mais aussi, à s'occuper de multiples choses qui concourent au bien-être de la vie de chacun. Il doit augmenter le Revenu sans opprimer personne; il a la charge d'établir le budget, or le budget n'est-il pas un peu de l'intérêt de tout contribuable? Les premiers travaux qu'il aura à aborder sont: le renouvellement pour une période de 10 ans, des chartes des banques dont le terme expirait en juillet 1911 et a été prolongé

jusqu'en juillet 1912; la liste des dépenses d'Etat, la continuation des travaux publics en cours, l'exécution de ceux promis et la soumission de projets nouveaux. A l'heure présente, les milieux financiers de Londres critiquent et analysent par le menu les méthodes financières canadiennes, le nouveau ministre devra savoir répondre aux objections et tenir tête à cette censure. Il aura aussi à s'arrêter à mille autres considérations: le coût de la vie, le consommateur, la tendance aux trusts des industries, la situation du fermier dans l'Ouest, la protection du fabricant, etc....

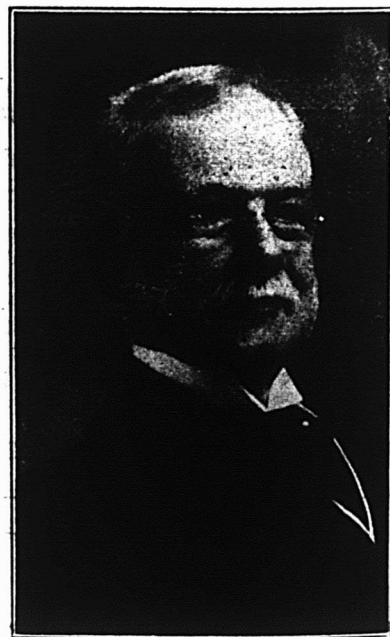
M. Borden succède comme premier ministre, à un homme d'Etat de très grande valeur, et il arrive au pouvoir à une époque où la question de couleur politique ne peut avoir une grande influence sur le progrès général du pays; nous espérons qu'il nous assurera des lendemains de prospérité et que les faits de sa politique ne feront que grandir le Canada dans l'avenir.

MONSIEUR CHARLES CHAPUT ELU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES CITOYENS

Le lundi 6 novembre courant, l'Association des Citoyens a renouvelé son bureau pour l'année 1911-1912.

Le scrutin a donné les résultats suivants:

M. Charles Chaput, de la maison L. Chaput, Fils & Cie, président; M. Peter Lyall, entrepreneur, 1er vice-président. l'hon. Alphonse Desjardins, 2e vice-président; M. C.-A. Harwood, avocat, secrétaire honoraire; M. James Morgan, trésorier honoraire; M. Ed. Montet, secrétaire. Les directeurs sont les honorables Arthur Boyer, J.-D. Rolland et Tom Chase Casgrain; MM. J.-A. Vaillancourt, H.-J. Kavanagh, C.R., Alfred Brunet, Charles-R. Hosmer, E.-H. Lemay, C.-S.-J. Phillips et L.-J.-O. Beauchemin.



M. CHARLES CHAPUT,
Président de l'Association des Citoyens

Monsieur Charles Chaput, le nouveau président, a décliné cet honneur, ses nombreuses occupations absorbant tout son temps, mais sur les instances de ses collègues, il s'est rendu à leur désir.

Monsieur Charles Chaput est une personnalité commerciale bien connue; il est à la tête de l'importante maison L. Chaput, Fils & Cie et préside aux destinées de plusieurs entreprises financières.

Il déplore que l'Association des Citoyens soit si réduite; il fera tous ses efforts pour en doubler le nombre et par conséquent en étudier le pouvoir d'action.